

prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher ces violations. «En vertu de la résolution 787 du Conseil de sécurité de l'ONU, la Roumanie et la Bulgarie ont pleine autorité pour faire respecter l'embargo. J'ai donné instruction à notre mission aux Nations Unies de communiquer nos vues au Comité des sanctions de l'ONU et de lui demander d'examiner d'urgence ces violations», a déclaré la Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874